



# Commune d'Auboranges

## Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du lundi 19 décembre 2022 à 20h00

### A la salle communale de l'abri de protection civile

---

<b>Présidence :</b>	M. Christophe Jaccoud, Syndic
<b>Secrétaire :</b>	Mme Karine Charrière
<b>Scrutateurs :</b>	M. Christian Gast (3 rangs du fond) et M. Patrick Blot (2 premiers rangs + la table du Conseil)
<b>Citoyennes et citoyens présents :</b>	32 citoyens, dont 1 n'ayant pas le droit de vote communal, la majorité est à 16. La secrétaire n'ayant pas le droit de vote communal n'est pas comptée dans le total.
<b>Citoyennes et citoyens excusés :</b>	Mmes Valérie Wüthrich, Jeanne Marie Guerlais, Carole Jaccoud, Françoise Ducrest et M. Alexandre Griesser

#### Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2022
2. Budget 2023
  - 2.1. Fonctionnement
    - 2.1.1. Rapport de la commission financière
    - 2.1.2. Approbation
  - 2.2. Investissement
    - 2.2.1. Réfection des ouvrages communaux sous la Route Cantonale – CHF 200'000
      - 2.2.1.1. Rapport de la commission financière
      - 2.2.1.2. Approbation
    - 2.2.2. Mesure de protection contre les crues – Chemin des Melleys – CHF 50'000
      - 2.2.2.1. Rapport de la commission financière
      - 2.2.2.2. Approbation
3. Approbation des nouveaux statuts de l'Association Glâne Région - AGR
4. Sondage Seniors+, compte rendu
5. Information sur l'étude de fusion
6. Divers

Au nom du Conseil communal, **M. le Président** souhaite la bienvenue à tous. L'assemblée a été convoquée par une insertion dans la Feuille Officielle du canton de Fribourg n°48 du 2 décembre 2022, par un avis tous ménages et par affichage au pilier public. Après la nomination des scrutateurs, il déclare l'assemblée ouverte à 20h10 et précise que la séance est enregistrée et que l'enregistrement sera détruit après la rédaction du procès-verbal.

**M. le Président** donne lecture du tractanda. **M. le Président** demande si un membre de l'assemblée souhaite formuler une observation ou remarque. **M. le Président** précise que le point 2.2.2 du tractanda représente un investissement brut de CHF 100'000.— et non le montant net tel

qu'annoncé 50'000.—. Il ajoute qu'un seul rapport de la commission financière a été établi pour les investissements, car le même compte de charge est touché. Le mode de convocation et l'ordre du jour n'appellent aucune remarque supplémentaire, l'assemblée peut valablement délibérer.

**M. le Président** nomme les personnes excusées.

## 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2022

Le procès-verbal de l'assemblée communale 16 mai 2022 n'est pas lu, celui-ci pouvant être consulté sur le site Internet communal ou sur demande transmis par courrier postal ou courriel.

**M. Hoffmann** fait une remarque, dans le page 3, lettre b du rapport de la commission financière ; il est inscrit « ...rétribuer aux contribuables... » le mot devrait plutôt être « restituer » que « rétribuer ». Le Conseil communal en prend note.

**L'assemblée ne demandant plus la parole, M. le Président soumet le procès-verbal de l'assemblée communale du 16 mai 2022 au vote. Celui-ci est accepté à la majorité avec remerciements à la secrétaire pour la rédaction.**

Votants	31	Abstention	4	Majorité	16	<b>Oui</b>	<b>27</b>	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	------------	-----------	-----	---

## 2. Budget 2023

### 2.1. Fonctionnement

**M. le Président** cède la parole à **Mme Myriam Desarzens Besson**, Boursière communale. **M. Philippe Besson**, Vice-Syndic en charge de finances transmettra également des compléments.

**Mme Desarzens Besson** informe que les budgets ont été distribués aux personnes présentes. Le recto du document indique les budgets de fonctionnement et investissements, le verso comporte un nouveau tableau basé sur la présentation thématique du budget. Cette nouvelle présentation est liée à la mise en place de MCH2.

**Mme Desarzens Besson** rappelle que sur le site de la commune, les détails complets des budgets sont diffusés. Le budget de fonctionnement représente un total de charge de CHF 1'499'000.— avec une perte budgétée de CHF 32'346.—, soit 2,2% des recettes.

**Mme Desarzens Besson** explique rapidement que les charges de transfert sont en fait des charges imposées par le canton ou le district et liées aux associations dont nous sommes membres, tels que le COG, RSG, etc. et représentent CHF 1'199'000.—.

Avec la mise en place de MCH2, les amortissements du patrimoine se font désormais chaque année au fur et à mesure. Les points 35 regroupent les attributions aux divers fonds de réserves. Les imputations internes représentent intérêts à facturer aux comptes de l'eau et de l'épuration, il s'agit d'écritures internes.

Le montant de CHF 157'886.— sont les charges que l'on peut utiliser. Elles sont calculées entre les charges thématiques (30-31) moins les charges autofinancées d'un montant de CHF 66'380.—. En résumé, ce montant représente 11% de compétences communales.

Par compétence communale nous entendons ce qui concerne le fonctionnement de la commune (jetons Conseil communal, salaires, frais bâtiment communal, aménagement du territoire, dons, forêts, ...). Sur un budget de CHF 1'499'000.— de charges seulement CHF 157'886.— sont de la compétence communale.

**Mme Desarzens Besson** ajoute que pour 2023, il y a deux dépenses nouvelles, soit une contribution à la nouvelle bibliothèque intercommunale à Romont et l'entretien du Chemin du Verger, pour l'eau claire. Les places d'abri PC étaient, jusqu'à maintenant, payées à la commune, mais dès 2023, le montant reçu doit être versé au Canton (CHF 54'000.—).

**M. Ph. Besson** prend la parole et fait un rappel du rétroactif des finances de la commune. Il explique ensuite que le Conseil a décidé de diminuer les taxes de bases pour l'épuration et l'eau claire. En

résumé, les factures d'eau pour les propriétaires vont diminuer. **M. Besson** précise que le taux d'impôts 2023 reste à 79%.

En ce qui concerne les charges de transfert dues au Canton et communes voisines, **M. Besson** explique qu'elles ont augmenté de 41% en 6 ans. Il y a plusieurs niveaux de charges. Le premier niveau est le Canton (Accompagnement en EMS, enseignement, ...) dont les charges sont calculées d'après le nombre d'habitants. Le second niveau qui entre en vigueur dès le 01.01.2023, est l'Association SSF (Secours Sud Fribourgeois) qui est la nouvelle entité inter-districts pour les pompiers et ambulances. Au niveau des charges du district (petites enfance ; curatelles, COG, ...) la clé glânoise est appliquée.

Lorsque les charges sont calculées d'après la population, le législateur a mis en place ce que nous appelons « péréquation » qui permet de lisser les frais et d'aider les communes défavorisées en prélevant chez les autres.

Au niveau Glâne-SUD, il y a l'antenne sociale, puis le dernier niveau est intercommunal (salle polyvalente, cercle scolaire, ...) qui se base sur une clé mixte. **M. Besson** explique qu'il est important que les clés de répartitions soient pérennes et ne changent pas au gré des situations financières de l'une ou l'autre commune.

En 2022, Auboranges pesait le 3.25% des charges du district. Dès 2023, nous ne pèserons plus que 1,38%. Le clé glânoise prend en compte la population (40%) et la capacité financière de la commune (60%). **M. Besson** rappelle que la Commune a connu 2 années exceptionnelles et cela a engendré une augmentation des recettes fiscales qui ont alors augmenté la contribution des charges du district. Les recettes 2016 ont impacté le budget 2019 et les recettes 2019 celui de 2022, aujourd'hui nous revenons à la normale.

Au niveau du Canton, la péréquation (ressources et besoins) entre en ligne de compte. Elle se base sur les statistiques fiscales. Les effets sont reportés sur 3 ans, alors les recettes 2016 ont eu impact sur les budgets 2019-2020-2021 et celles de 2019 auront encore un impact sur le prochain exercice. Cela avait poussé le Conseil à faire des provisions pour pallier ces augmentations de charges. La péréquation avait été ventée que cela rapporterait de l'argent aux petites communes, toutefois, en réalité, la commune est contributrice avec plus de 1mio versé, jusqu'à maintenant.

**M. Besson** conclut en indiquant que les charges de transfert sont en hausse constante ; les pics de charges liés à la péréquation des ressources se feront sentir jusqu'en en 2024 ; les investissements votés ces dernières années pour plus de 220millions de frais sont en train d'être financés et construits (COG, transhome), l'amortissement de ces investissements se fera jusqu'en 2053, la génération Z devra les payer. Un petit équilibre repose sur l'ensemble de la population communale. Le taux d'impôt moyen dans la Glâne est de 85%, Auboranges est aujourd'hui à 79%, mais cela ne pourra pas durer encore longtemps.

M. Liardet demande si dans le cas de la Commune de Siviriez il s'agissait d'un riche contribuable payant beaucoup d'impôts ou s'il s'agissait d'un parrainage autre. M. le Président répond qu'il était question d'un contribuable fortuné payant beaucoup d'impôts.

L'assemblée n'ayant plus de question, **M. le Président** remercie Mme Desarzens Besson et M. Besson pour la présentation et les explications.

### 2.1.1. Rapport de la commission financière (voir annexe I)

**M. le Président** passe la parole à M. Jérôme Jaccoud, Président de la Commission financière pour la lecture du rapport de ladite commission légalement nommée, qui s'est réunie le 15 décembre dernier.

*« Elle a constaté que celui-ci présente un résultat déficitaire de CHF 32'346.—. Il est important de noter que le budget présenté a été défini avec un taux d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physique de CHF 0.79.*

*... La Commission financière remercie le Conseil communal ainsi que la boursière pour la préparation de ce budget 2023 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée communale. »*

### 2.1.2. Approbation

L'assemblée n'ayant pas de question ni remarque, **M. le Président** passe au vote.

Le budget de fonctionnement 2023 **est accepté** avec un déficit de CHF 32'346.—

Votants	31	Abstention	2	Majorité	16	<b>Oui</b>	<b>29</b>	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	------------	-----------	-----	---

## 2.2. Investissement

### 2.2.1. Réfection des ouvrages communaux sous la Route Cantonale – CHF 200'000

**M. le Président** passe la parole à **M. Eric Déneraud**, Conseiller en charge du dicastère de l'Eau.

**M. Déneraud** présente l'investissement du collecteur d'Eau clair qui passe sous la Route Cantonale RC 1510.

Ce collecteur commence au croisement de la Route d'Ecublens, jusqu'à la frontière VD/FR en bas du village. En 1993, le collecteur a été remis à la Commune par convention. Cela était une bonne affaire, car le collecteur mesure env. 1500m, mais bien entendu, l'entretien est à charge de la commune.

Le Canton souhaite aujourd'hui refaire le revêtement bitumineux de sa route cantonale d'une extrémité à l'autre du village. **M. Déneraud** précise que du revêtement phono-absorbant sera déposé sur 250m. Le reste du tronçon restera en revêtement standard et sera moins bruyant que le goudron actuel. Le phono-absorbant doit être installé, selon le cadre légal, dans un périmètre défini vers les constructions datant d'avant 1992. Dès 1992, les dispositions légales indiquent que lors de constructions aux abords de routes, les propriétaires devaient veiller à ce que la bâtisse soit isolée phoniquement.

A ce jour, la date des travaux n'est pas encore connue, le chantier est en soumission au niveau du canton.

**M. Déneraud** explique qu'un contrôle caméra du collecteur a été fait pour estimer les travaux à établir. Il est important de savoir qu'une fois la nouvelle route établie, le Canton n'accepte plus que des travaux soient entrepris, ceci afin de ne pas casser/abîmer le revêtement. En résumé, le collecteur qui est en ciment, est en assez bon état général avec quelques défauts.

Sur les 500m du haut, il y a une grande quantité de calcaire qui obstrue à 30% la conduite. Ce calcaire provient de raccords privés/sources qui s'écoulent dans le collecteur. Il faut savoir que dans tous les cas de nouvelles constructions, les collecteurs communaux sont séparés des collecteurs cantonaux, car les eaux des routes n'amènent pas de calcaire.

Vers la route d'Ecublens, croisement Rte du Menhir, le collecteur devra être refait, sur environ 30mètres. Devant la laiterie, nous devons également intervenir pour améliorer la prise d'eau, car en son temps, les chambres ont été mal connectées. Juste après la menuiserie, il y a énormément de collecteurs qui arrivent de partout et se jettent dans celui de la route, tout est bétonné, les travaux sont conséquents. Sur ce tronçon, le Canton doit aussi améliorer sa route et nous allons en profiter pour nous remettre à jour avec les raccordements. Plus bas en direction du Grenet, le collecteur est communal et il traverse la route cantonale. De ce fait, la partie qui traverse la route est à charge du Canton.

Pour le calcaire des 500m du haut, il est nécessaire de fraiser la conduite. Les machines avancent de 8m/h, cela représente un coût non négligeable d'env. CHF 45'000.—. Les travaux de génie civil représentent CHF 155'000.--.

**M. Déneraud** précise que l'état final du collecteur sera connu uniquement lorsque le fraisage sera effectué. A ce moment-là, le Conseil prendra la décision finale des travaux à faire.

Les améliorations routières ne sont pas comprises dans cet investissement, il s'agit des jonctions routes cantonales/communales. Pour savoir ce qui nous attend, nous devons attendre que le Canton définisse les travaux qu'il entreprendra.

L'ensemble des travaux seront effectués en même temps que ceux du Canton. Seul le fraisage sera effectué avant pour déterminer l'état final du collecteur et éviter que le Canton soit retardé dans ses travaux. Le fraisage sera effectué au printemps 2023. **M. Déneraud** ajoute que les grilles seront aussi changées par le Canton. Le Conseil précise que les travaux devraient durer 1-2 mois

et que la route ne sera pas fermée en totalité mais gérée par des feux. Il n'y a que lors de la pose du bitume qu'il ne sera pas possible de circuler.

La parole est donnée à l'assemblée.

**M. Blot** demande ce qu'il en est des sentiers en bordure de route. **M. Déneraud** répond qu'ils ne sont pas concernés par les travaux, ni par le Canton ni par la Commune. **M. Blot** demande si la commune ne veut pas en profiter pour refaire/améliorer les sentiers en gravier ou goudron en bordure de route ? Le Conseil n'en a pas débattu et rien n'est prévu d'être fait, le sentier allant du restaurant à l'orphelinat étant déjà goudronné. **M. Déneraud** précise que seuls les escaliers sont en gravier, ensuite le passage piéton permet de traverser et rejoindre le sentier goudronné.

**M. Girardin** demande quel est le facteur qui détermine les travaux routiers du Canton. **M. Déneraud** répond que chaque année, le Canton définit un pourcentage de kilomètres routier à réfectionner et choisit les tronçons selon leurs critères. **M. Déneraud** ajoute que la route actuelle doit bien avoir une quarantaine d'année et une rénovation n'est pas à négliger.

**M. Girardin** demande si le goudron sera le même que celui posé à Promasens. **M. Déneraud** répond que non, car il y avait du phono-absorbant sur un plus grand tronçon.

**M. Liardet** demande si le phono-absorbant pourrait être posé sur l'entier du tronçon de la route cantonale. **M. Déneraud** explique que le prix est différent et il n'y a pas non plus lieu de mettre du phono-absorbant dans un virage par exemple. Le revêtement est plus fragile qu'un bitume standard. **M. Déneraud** ajoute que nous n'avons pas notre mot à dire sur le revêtement posé par le Canton, seul le collecteur est de notre ressort.

**M. Modoux** informe que des tuyaux d'eau de source passent sous la route cantonale et demande si les propriétaires pourraient en profiter pour les refaire lors des travaux. **M. Le Président** répond que le Conseil n'en a pas parlé, mais que le nécessaire sera fait pour mettre en contact les propriétaires et le Canton.

**M. Braymand** souhaite savoir si pour éviter le calcaire dans le collecteur, un fraisage devra être fait régulièrement ou si quelque chose de particulier doit être mis en place. **M. Le Président** répond que seuls des curages réguliers seront nécessaires.

#### 2.2.1.1. Rapport de la Commission financière (annexe II)

**M. le Président** passe ce point. Il sera lu lors du prochain investissement.

#### 2.2.1.2. Approbation

**M. le Président** soumet à l'assemblée l'investissement relatif à la réfection des ouvrages communaux sous la Route Cantonale pour un montant de CHF 200'000.—.

**VOTE** : L'investissement relatif à la réfection des ouvrages communaux sous la Route Cantonale pour un montant de CHF 200'000.— **est accepté à la majorité des voix.**

Votants	31	Abstention	1	Majorité	16	Oui	30	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

#### 2.2.2. Mesure de protection contre les crues – Chemin des Melleys – CHF 50'000

**M. le Président** fait part de la rectification du montant à approuver. En réalité, le montant de l'investissement se monte à CHF 100'000.— brut. Le montant de 50'000.— correspond au montant net, avec la déduction des subventions de l'ECAB.

**M. le Président** passe la parole à **M. Eric Déneraud** pour la suite des explications.

**M. Déneraud** fait un bref historique du quartier des Melleys, ainsi que les parties en présence, les mesures et l'investissement à effectuer.

La nuit du 12 au 13 juillet 2021 les pluies qui se sont abattues sur la Commune ont été catastrophiques pour la commune. **M. Déneraud** diffuse quelques vidéos et photos prises lors des intempéries et informe que la station d'Oron a enregistré 240l/h, soit 47.7l d'eau en 12min ce soir-là. Cet événement a un temps de retour de 300ans. **M. Déneraud** montre encore la carte de ruissellement édictée par le Canton et celle-ci correspond bien à ce qui a été constaté sur le terrain. La surface du bassin versant représente env. 77'000m<sup>2</sup> qui une fois multipliés par le nombre de litres d'eau tombé représente 3'680m<sup>3</sup> d'eau (3,5millions de litres). **M. Déneraud** ajoute que nous n'avons pas les moyens de répondre à un événement tel que celui-ci. Le quartier des Melleys a été fortement impacté ce soir-là et les dommages causés représentent des centaines de milliers de francs.

Les parties en présence qui sont concernées par ces mesures anti-crues, sont : l'agriculteur propriétaire du champ en amont, les propriétaires de tout le quartier, la Commune, l'ECAB, le Service de l'Environnement, section Lac et cours d'eau et bien entendu GeoSud qui réalise les études du projet.

Le projet consistant à sécuriser l'ensemble du quartier prévoit la construction d'un canal le long de la route communale qui permet d'absorber de tel événement avec un temps de retour de 300ans. Le canal doit être dimensionné pour pouvoir récupérer et évacuer cette eau. Ce canal doit pouvoir évacuer l'eau dans le ruisseau après avoir traversé la route. Un rehaussement des berges du ruisseau doit être effectué pour contenir les eaux qui s'y déverseront, c'est pourquoi le Service de l'Environnement, section Lac et Cours d'eau est partie prenante. Un déversoir doit également être créée pour permettre aux eaux de se déverser dans le champ après les habitations, si le canal n'absorbe pas l'entier. **M. Déneraud** présente des croquis du canal projeté.

Au niveau des coûts, l'ensemble se monte à CHF 100'000.— brut dont CHF 72'000.— pour le canal ; CHF 3'000.— pour la tête d'entrée ; le caniveau sous la route CHF 6'000.— ; le ruisseau CHF 8'000.— et CHF 10'000.— de divers et imprévus. **M. Déneraud** explique que la section Lacs et Cours d'eau peut prendre à sa charge les des travaux et octroyer une subvention à conditions que le maître d'œuvre soit une entité publique, raison pour laquelle la Commune devient maître d'œuvre afin de permettre cette subvention. **M. Déneraud** informe qu'après travaux, l'ouvrage sera remis aux propriétaires qui en assureront les frais de d'entretien.

La subvention se montera entre 52% et 62%, le solde de CHF 48'000.— de coût d'ouvrage sera réparti à 70% environ, à charges des propriétaires des quartiers des Melleys. La Commune prendra à sa charge le solde de env. CHF 14'000.— (partie amélioration du ruisseau, exutoire et caniveau). **M. Déneraud** précise que le calcul présenté ce soir prend en compte une subvention de 52%, qui est la subvention minimale. Si la subvention est supérieure, cela sera bénéfique pour tous.

**M. le Président** remercie M. Eric Déneraud pour la présentation détaillée et toutes les explications. La parole est donnée à l'assemblée.

**M. Girardin** demande si dans le cadre de la réfection de la route Cantonale, il est aussi pris en compte de revoir le collecteur, car les vidéos montrent que l'eau arrivent aussi depuis la route cantonale. **M. Déneraud** répond que d'après le contrôle effectué dans le cadre de la réfection, certains points qui ressortaient avec une problématique correspondent à ceux qui devaient être améliorer. Donc oui, il y a aura des améliorations. Le diamètre du collecteur qui sera mis en place prévoit un temps de retour de 10ans. Nous ne pouvons pas construire un collecteur pour un temps de retour de 300ans car cela représente des surdimensionnements impayables.

**M. Blot** demande pourquoi il n'y a pas de travaux prévus en dessous de la ferme de M. Modoux alors que la carte démontre qu'il y a aussi des déversements à cette endroit. **M. Déneraud** répond que les travaux ont été initiés par les propriétaires du quartier des Melleys, la Commune est seulement un interlocuteur/partenaire. Si les propriétaires de la maison dont parle M. Blot, souhaitent bénéficier d'une mesure, c'est à eux de contacter M. Oehen de l'ECAB et d'initier la demande. **M. Déneraud** rappelle et insiste que dans cet investissement, la Commune intervient uniquement pour obtenir la subvention promise à l'entité publique.

**Mme Golay** demande si par la suite les propriétaires devront payer l'entretien de cet ouvrage. **M. Déneraud** répond par l'affirmative.

### 2.2.2.1. Rapport de la Commission financière (annexe II)

**M. le Président** passe la parole à M. Jérôme Jaccoud, Président de la Commission financière pour la lecture Rapport de la Commission financière légalement nommée, qui s'est réuni le 15 décembre dernier.

«... la Commission relève l'importance de maîtriser la santé du réseau d'eau communal et remercie le Conseil pour avoir entrepris les démarches en ce sens. Par conséquent, la Commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver ces investissements. »

### 2.2.2.2. Approbation

L'assemblée n'ayant plus de question ni remarque, **M. le Président** soumet à l'assemblée l'investissement relatif à la mise en place de mesure de protection contre les crues – Chemin des Melleys pour le montant de CHF 100'000.— brut.

**VOTE** : L'investissement relatif au mesure de protection contre les crue au Chemin des Melleys pour un montant brut de CHF 100'000.— **est accepté à la majorité des voix.**

Votants	31	Abstention	1	Majorité	16	Oui	30	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

### 3. Approbation des nouveaux statuts de l'Association Glâne Région - AGR

**M. le Président** explique qu'à la suite de la disparition de l'association Région Glâne-Veveyse (RGV), une nouvelle association voit le jour et s'appellera l'Association Glâne Région (AGR).

La RGV a été dissoute et chaque district s'est réorganisée pour reformer sa propre association. Pour la Glâne, l'association ABMG gérait les dossiers telles que les curatelles, la petite enfance, le plan directeur régional, etc. Cette association changera de nom et deviendra AGR dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Au niveau du fonctionnement, il n'y a pas de changement prévu.

Le but de l'association est de soutenir les communes et le district pour perpétuer ce qui se fait aujourd'hui. Des commissions sont créées à l'interne avec les représentants des Conseil communaux. Financièrement, rien ne change. L'approbation des statuts est formelle pour permettre à l'association de continuer son fonctionnement tel qu'il se fait à présent.

L'assemblée n'ayant pas de question ou remarque, l'objet est soumis au vote. **M. le Président** demande à l'assemblée d'approuver les statuts de l'Association Glâne Région à main levée.

**VOTE** : les nouveaux statuts de l'Association Glâne Région – AGR sont **approuvés à la majorité des voix.**

Votants	31	Abstention	2	Majorité	16	Oui	29	Non	0
---------	----	------------	---	----------	----	-----	----	-----	---

### 4. Seniors+, compte rendu

**M. le Président** cède la parole à **M. Patrick Daehler**, Conseiller en charge du social. Un questionnaire a été envoyé à toutes les personnes de 60ans et plus. **M. le Président** remercie la population concernée d'avoir bien joué le jeu pour le retour des formulaires.

**M. P. Daehler** explique Senior+ est un moyen de maintenir les personnes âgées à domicile le plus longtemps possible afin d'éviter des isolements sociaux. **M. Daehler** présente l'histoire de Agathe et Gustave, agriculteurs depuis toujours, 4 enfants et des petits enfants, retraités, font des activités sociales Gustave bricole des combines dans son garage, Agathe fait des activités avec des copines. Un beau jour, Gustave sort le boguet de la grange et se casse la bobine dans la cour et se casse la hanche, ambulance, hôpital... résultat Gustave ne pourra pas rentrer à la maison pour

sa rémission, il va en EMS, etc.. A Pâques, la famille souhaite se réunir à la maison familiale, les enfants vont chercher Gustave au home, arrive à la maison, et là, tous se rendent compte que rien n'est adaptés pour que Gustave puisse revenir vivre dans sa ferme. Les appartements ne sont souvent pas adéquats pour accueillir des personnes à mobilité réduite. Agathe devra trouver un appartement adapté dans un village voisin pour que Gustave puisse revenir auprès d'elle.

**M. Daehler** explique que cette situation pend au nez de tous et cela arrive vite. Le schéma des âges avant représentait un sapin, avec peu de personnes âgées à son sommet. Aujourd'hui ce schéma change avec moins de naissance et de plus en plus de personnes âgées et devient gentiment un tilleul. Les places dans les EMS seront de plus en plus manquantes, malgré les agrandissements en cours. Le but de la loi Senior + est de mettre sur pied au niveau communal, des listes d'activités, des aides, des suivis possibles pour les seniors. Pour Auboranges, ce travail ne se fait pas au niveau communal, mais toutes les communes du district travail ensemble pour élaborer ce catalogue. Seniors+ veut que la population soit impliquée pour l'élaboration des moyens à mettre en œuvre, c'est pourquoi **M. Daehler** lance un appel à l'assemblée et si quelqu'un souhaite participer à ces WorldCafé animé par ProSenectute, il peut s'annoncer soit à l'administration soit directement auprès de lui. La première séance est fixée au 17.02.2022 à Ursy.

## 5. Information sur l'étude de fusion

**M. le Président** informe l'assemblée qu'à la suite du sondage de février dernier, les Conseils de chaque commune se sont mis au travail pour étudier la fusion des 4 communes ACER et présente le powerpoint à la population. Un rappel des faits est établi. Les objectifs de la fusion restent inchangés, soit le renforcement du service à la population ; mettre en commun les ressources et les valeurs des quatre communes ; accroître les capacités à investir ; affirmer le poids politique au niveau de la région.

**M. le Président** explique qu'un comité de pilotage a été mis en place avec les syndicats des communes et l'administrateur d'Ecublens. A la suite de la démission en bloc du Conseil d'Ecublens, trois administrateurs ont été nommés par le Conseil d'Etat, pour la gestion totale de la commune. Des groupes de travail ont été mis en place pour effectuer les inventaires globaux des communes. Toujours à la suite de la situation d'Ecublens, l'ensemble des travaux a été suspendu. Le 22 novembre dernier, le Comité de Pilotage s'est remis à l'ouvrage pour continuer le processus d'étude de fusion. Le retard engendré a fait que le calendrier a été modifié et l'entrée en vigueur de la fusion serait au plus tôt au 1<sup>er</sup> janvier 2025.. Des séances d'informations à la population seront proposées fin 2023 début 2024. Une votation sera proposée à la population soit en automne 2023 soit printemps 2024.

L'assemblée n'a pas de question ni remarque concernant ce point, nous passons alors au dernier point du tractanda.

## 6. Divers

**M. le Président** explique que les taxes de bases de l'eau et l'épuration sont revues à la baisse. Toutefois durant l'été, une mise enquête a eu lieu pour la nouvelle mensuration et les nomenclatures. Cela aura une incidence sur les superficies des parcelles des propriétaires qui pourraient être légèrement modifiées avec quelques mètres de plus ou de moins. Cela influencera les taxes de bases, qui se calcule sur les surfaces à bâtir. Les propriétaires seront informés des différences de leur parcelle. **M. le Président** explique que les travaux sont en cours avec l'aide d'un bureau de géomètre pour remettre tout à niveau dans la commune. Cela peut prendre encore quelques mois avant d'entrée en vigueur.

**M. Ph. Besson** informe que les pompiers Glâne-Sud vont disparaître au 31.12.2022 pour devenir le Bataillon Sud qui regroupe 3 districts (Gruyère-Glâne-Veveyse). La bonne nouvelle est que la taxe non-pompier va diminuer pour la population. **M. Ph. Besson** annonce d'ores et déjà que la caserne intercommunale sera inaugurée le 24 juin 2023 et toute la population est invitée à y participer.

La parole est donnée à l'assemblée :

**M. Perrenoud** a une question relative aux poubelles. La population d'Auboranges paie 75cts/kg alors qu'Oron paie 55cts HT, pour la poubelle ménagère. Que justifie cette différence. Et la



commune d'Oron bénéficie de molocs. Il précise encore que la population n'a aucun moyen de contrôle sur ce qui leur est facturé.

**M. le Président** répond que la Commune reçoit le détail des kilos par la Commune d'Oron et la facturation se fait selon ce détail. **Mme Desarzens Besson** précise que sur le site [WIPE \(ecowaste.ch\)](http://WIPE(ecowaste.ch)) il est possible de contrôler le détail des déchets déposés en insérant le numéro de sa carte.

Pour le tarif, **M. le Président** rappelle que le règlement prévoit que le compte doit s'autofinancer avec les taxes annuelles et le prix au kilo, à raison de 50% par les taxes et 50% par le poids des déchets. Il faut savoir que le Conseil communal, pour éviter ce 50-50, a fait le choix de mettre une taxe de base plus élevée afin de maintenir un tarif plus bas au kg. La loi vaudoise est peut-être différente que la loi fribourgeoise et nous suivons les directives légales du canton.

**M. Perrenoud** s'est renseigné dans les communes voisines et les taxes de bases facturées sont inférieures à celle pratiquée à Auboranges et paient environ 80.--/personne majeure, tandis qu'ici le prix est de 190.--/ménage. **Mme Desarzens Besson** précise que la taxe de base à Auboranges sera en 2023 à 90.--/adulte et 50.--/enfant. **M. P. Daehler** rappelle que dans notre Canton, il n'est pas possible de financer le compte « déchet » en prélevant dans l'impôt, tandis que sur Vaud cela est autorisé. Il faut éviter de comparer ce qui n'est pas comparable, du moment que les règlements ne sont pas les mêmes. **M. Daehler** rappelle qu'Auboranges est locataire à la déchetterie d'Oron est cela a des avantages et inconvénients. Typiquement le Canton de Fribourg oblige la Commune d'Oron à livrer la quantité de kilos de déchets par rapport aux nombres d'habitants des communes fribourgeoises locataires à la SAIDF. Le prix de la SAIDF est supérieur de celui de la SATOM.

**M. Perrenoud** a calculé pour un ménage moyen, entre VD et FR, cela peut représenter jusqu'à CHF 2000.--/an, selon lui. Il trouve que cela est incroyable. **M. Daehler** comprend bien son point de vue et rappelle que le Conseil communal suit le règlement communal et le compte est bien équilibré en appliquant ces tarifs. Si vraiment la population souhaite avoir un prix au kilo plus bas, la taxe de base devra être augmentée et cela n'est dans l'intérêt de personne. **M. Besson** ajoute que le règlement communal date de 2019.

**M. Perrenoud** explique que s'il souhaite obtenir une carte journalière CFF à CHF 40.--, c'est la croix et la bannière. Lors de sa demande, la secrétaire communale lui a indiqué que Auboranges n'a pas de carte à disposition de la population mais que par exemple Ursy propose ce service. Il a alors appelé l'administration d'Ursy qui lui a indiqué qu'il n'est pas prioritaire puisqu'il n'habite pas la commune. A Oron, les cartes pour les personnes n'habitant pas la Commune est de CHF 50.-- au lieu de CHF 40.--. Selon lui, il arrive un moment où nous devons faire attention avec les transports privés, etc. il n'est pas très correct de ne pas pouvoir bénéficier de telles offres au niveau communal.

**M. le Président** répond que les CFF ont vendu ces abonnements à l'époque, au niveau des communes, pour l'entier d'une année, à des prix exorbitants. Certaines communes n'arrivaient pas à l'équilibre entre l'achat et la vente et ont stopper la vente de ces abonnements. De tête, **M. le Président** explique que le prix pour un abonnement communale revient à plus de CHF 10'000.--/an, peu importe si les billets trouvent preneur ou non. Cela est bénéfique pour les communes de grandes envergures. La politique d'Ursy est propre à eux et nous ne pouvons pas intervenir à ce point-là. Il est possible de consulter ce lien <https://www.sugarcube.ch/agflexi/> qui regroupe une partie des communes ayant à disposition des cartes journalières.

**M. Gast** ajoute qu'il a pu obtenir des billets dans d'autres communes et qu'il existe aussi les billets dégriffés et cela est très avantageux, mais il faut s'y prendre à l'avance.

**M. Perrenoud** aimerait encore savoir ce qui se discute pour le 30km/h dans les villes alors qu'ici, le sujet devient tabou, surtout à la Route de Menhir.

**M. le Président** répond que le 30km/h est validé par le Canton lorsque nous sommes en zone de forte densité de construction de part et d'autre de la route. La Route du Menhir n'est pas dans ce cas et nous ne pouvons pas l'obtenir.

**Mme Loubry** explique que tous les jours elle se prend de bec avec quelques automobilistes qui roule à une vitesse inadaptée. Elle précise que ce sont des personnes de tout âge. Le tronçon est dangereux pour tous les usagers. Les enfants qui se rendent à l'école ne sont pas en sécurité, surtout lorsqu'il y a du brouillard.

**M. le Président** annonce que le Conseil en prend note et en reparlera, car ce souci est récurrent.

**Mme Dugerdil** demande s'il y aurait une possibilité de créer un trottoir entre Auboranges et Châtillens, ou plutôt s'il existe un moyen de pression auprès du Canton de Vaud et si oui, vers qui. Ce tronçon est dangereux pour les piétons et également pour les automobilistes car parfois les piétons manquent de visibilité. **M. Daehler** répond que des ponts sont créés par la PC ou les TIG, pour que les piétons puissent marcher en dehors du talus. Il ajoute que cela n'est pas possible puisqu'il s'agit d'un domaine Intercantonal et qu'un sentier sécurisé pourrait aussi voir le jour sur la route direction Ferlens (stand de tir). C'est incohérent entre les cantons. Le conseil en prend note, et essaiera d'envoyer un courrier aux cantons.

**M. Amaron** demande pour les bus, s'il ne serait pas possible qu'ils fassent une boucle par Auboranges lorsqu'il va sur Vuibroye.

**M. Wüthrich** explique qu'une commission transports intercommunale ACER est mise en place. Des demandes ont été faites auprès des TPF et de CarPostal et cela a été refusé. La commission avance à petits pas. Une porte s'ouvrirait avec l'ouverture d'une nouvelle école centralisée, pour créer un axe perpendiculaire à la ligne Oron-Rue.

**M. Blot** demande si l'escalier qui relie la place de jeux à la route cantonale est propriété de la Commune, car normalement, il devrait y avoir une main courante car en cas d'accident, cela pourrait se retourner contre la Commune. Le Conseil en prend note.

L'assemblée n'ayant plus de commentaire ou remarque, **M. le Président** remercie toutes les personnes qui œuvrent pour la Commune et rappelle que l'apéritif du Nouvel An se déroulera le 8 janvier 2023 à 11h00 dans cette même salle. Au nom du Conseil communal, **M. le Président** souhaite à toutes et tous de passer d'agréables fêtes de fin d'année.

**M. le Président** clôt l'assemblée à 22h27 en remerciant les citoyens présents et en les invitant à partager le verre de l'amitié.

Auboranges, le 19 décembre 2022

La Secrétaire

Karine Charrière

Le Syndic

Christophe Jaccoud

### Commission Financiere de la Commune d'Auboranges

#### **Rapport à l'assemblée communale du 19 decembre 2022 sur le budget de fonctionnement 2023**

Lors de sa séance du 15 decembre 2022, la Commission financiere, légalement nommée, a examiné le budget de fonctionnement 2023.

Elle a constaté que celui-ci présente un résultat deficitaire de CHF 32'346. Il est important de noter que le budget présenté a été défini avec un taux d'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques de CHF0.79.

Voici les quelques points principaux relevés par la Commission financiere :

- Dans le chapitre 0 Administration générale, les salaires du personnel communal (boursiere et secrétaire) sont indexés et augmentés de 2.5%. Ce taux correspond à ce qui est pratiqué par l'Etat. Nous pouvons également relever que le revenu locatif de l'appartement de l'école est en hausse.
- Dans le chapitre 2 Enseignement et formation, la contribution communale aux frais de l'ACER reste élevée, mais constante par rapport au budget 2022. A confirmer à la clôture des comptes 2022.
- Dans le chapitre 3 Culture, sport et loisirs, une nouvelle dépense de Fr. 3'516 correspond à la contribution de la commune aux frais de la nouvelle bibliothèque intercommunale de Romont.
- Dans le chapitre 7 Protection, aménagement et environnement, la bonne santé des réserves sur l'eau permet de revoir la taxe de base à la baisse.
- Dans le chapitre 9 Finances et impôts, les recettes de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est stable, demeurant à un peu moins de Fr. 600'000.
- Comme prévu, la péréquation financière diminue, passant de CHF 292'507 en 2022 à CHF 236'610 en 2023.
- Enfin, il faut rappeler que si la perte présentée pour ce budget 2023 reste limitée, cela est dû aux bonnes prévisions du Conseil qui ont permis la création de provision pour ces années plus difficiles qui courent jusqu'en 2024.

La Commission financiere remercie le Conseil communal ainsi que la boursiere pour la préparation de ce budget 2023 et le soumet à l'approbation de l'Assemblée communale.

Auboranges,  
le 19 decembre 2022

Jerome Jaccoud  
President



Laure Lensi  
Membre



## Commission Financière de la Commune d'Auboranges

### **Rapport à l'assemblée communale du 19 décembre 2022 sur le budget d'investissements 2023**

Lors de sa séance du 15 décembre 2022, la Commission financière, légalement nommée, a examiné le budget d'investissements 2023.

Ce budget comprend deux objets pour un montant total d'investissements de Fr. 300'000.— pour, toutefois, des investissements nets de Fr. 212'500.—.

Le premier objet, à savoir la réfection des ouvrages communaux sous la Route cantonale pour un montant de Fr. 200'000.—, doit être considéré comme un investissement d'opportunité. C'est dans cette optique que la Commission financière le recommande. Il faut encore noter que cet investissement n'impactera le budget de fonctionnement que par le biais d'un amortissement annuel et d'un prélèvement équivalent à la réserve dédiée à cet effet.

Le second, les mesures de protection contre les crues au chemin des Melleys pour un investissement brut de Fr. 100'000.— répond à un devoir de bonne diligence de la commune. En se plaçant comme maître d'œuvre, ces travaux bénéficient d'une subvention de 50%. A cela s'ajoute la part à charge des propriétaires, pour ne laisser à charge de la collectivité qu'un investissement net de Fr. 12'500.—.

La Commission relève l'importance de maîtriser la santé du réseau d'eau communal et remercie le Conseil pour avoir entrepris les démarches en ce sens. Par conséquent, la Commission financière recommande à l'Assemblée communale d'approuver ces investissements.

Auboranges,  
le 19 décembre 2022

Jérôme Jaccoud  
Président

Laure Lensi  
Membre

